Pour en finir avec les sachets en plastique noirs Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 23-12-2009 19:26:19

A elle seule, la durée de vie des sachets en plastique noirs, de 4 siècles avant leur décomposition dans la nature, justifie l'interdiction de leur fabrication et de leur utilisation dans les commerces au profit de sachets en matières biodégradables.

Si on y ajoute leur nombre, estimé à 3 milliards d'unités par an au Maroc, toutes couleurs confondues s'envolant au gré des vents aussi bien en ville qu'en rase campagne, le fléau apparaît bien réel et l'interdiction devient une urgence.

Mais ayant tellement sévi dans le quotidien, les sachets noirs en particulier, qui, tout en portant préjudice à l'environnement préservaient la discrétion du contenu, deviendraient-ils un mauvais souvenir de sitôt ?

Sur le plan de la réglementation, l'interdiction est déjà chose faite, depuis l'arrêté ministériel publié dans le Bulletin Officiel du 4 juin 2009, devant prendre effet 3 mois après sa publication, c'est-à-dire depuis le 4 septembre 2009.

Cependant, dans la pratique, la lutte contre la prolifération des sacs en plastique semble de longue haleine et l'agenda a prévu, en concertation avec les professionnels, la poursuite de la phase préalable d'information, de communication, de vulgarisation et de sensibilisation des fabricants, distributeurs et petits commerçants, avec l'espoir d'en venir à bout.

De la sensibilisation au contrôle

Après le coup de semonce, le contrô le prendra le relais, suivi de la répression de toute infraction à la nouvelle réglementation, à savoir l'arrêté conjoint du ministre de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles Technologies et du ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement.

C'est le message qui ressort d'une rencontre organisée dernièrement à la Chambre de Commerce de Casablanca, par la Délégation du ministère du Commerce, en présence de représentants du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement et d'opérateurs économiques.

L'arrêté rend obligatoire, en effet, l'application de la norme marocaine NM 11.4.050 relative à "l'emballage en matières plastiques et les exigences qualitatives et de préservation de l'environnement pour les sacs pour produits de consommation en matières plastiques".

La norme réglemente également la qualité des sacs en plastique en général qui ne doivent plus contenir de matière colorante noire et avoir une épaisseur supérieure à 35 micromètres, des soudures selon les règles et être exempts d'amorce de chute, tout en étant résistant au remplissage en tant qu'emballage (subir l'essai de choc).

Aussi, leur traçabilité et leur origine ainsi que l'identité de leurs fabricants doivent être désormais précisées en vue d'éviter l'utilisation de composants nocifs et difficilement dégradables.

Constat : l'échéance s'approche pour le lancement de la campagne de contrô le, alors que les sachets en plastique noirs continuent à circuler à travers souks et marchés.

Le jour "J" ? C'est le 2 janvier 2010. "On y est presque !", devraient songer producteurs et importateurs des sachets en plastique, sommés de respecter la nouvelle réglementation et ce, en relation avec l'obligation citoyenne de protéger l'environnement, d'autant que le Maroc s'est lancé dans le processus d'élaboration de la Charte nationale de l'Environnement pour répondre aux impératifs écologiques.

L'alternative et l'avenir aux sacs biodegradables

Les unités qui fabriquent les sacs en plastique sont au nombre de 78 dont la quasi-totalité opèrent dans l'informel. Elles emploient 2000 personnes environ et réalisent un chiffre d'affaires de plus d'un milliard de DH par an, selon les données de la Chambre de Commerce.

Les trois milliards de sachets noirs en plastique qui finissent éparpillés dans la nature, selon une étude, impactent la nappe phréatique, l'agriculture et, partant, la santé de l'Homme et la dangerosité de leurs composants s'avère d'autant plus réelle lorsque les produits alimentaires sont emballés directement dedans. L'alternative et l'avenir sont, par conséquent, aux sacs biodégradables.

A ce titre, une société spécialisée a signé récemment à Casablanca un accord avec une grande chaîne de distribution pour la fournir en sacs de plastique biodégradables.

Le Secrétariat d'Etat devrait, dans le même cadre, lancer un appel d'offres en faveur des coopératives qui sont en mesure de confectionner des emballages biodégradables en papier ou en tissu conformes aux normes sanitaires.

Bon signe aussi, à l'approche de la date butoir, est l'attitude de beaucoup de pharmaciens d'officines qui ont opté, en précurseurs, pour des sachets en papier, au lieu du plastique blanc qu'ils utilisaient, jusque-là.

Signe "encourageant" également, est la bonne coordination entre les différents services concernés ainsi que la compréhension des grossistes de Derb Omar, comme on l'a relevé, dans la perspective d'en finir avec ce fléau.

MAPF